

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-007/PR/MET portant approbation du budget prévisionnel 2018 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2018-007/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
11 janvier 2018

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2018

Date du numéro
15 janvier 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°5/AN/03/5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant ses attributions

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016, portant nomination des membres du Gouvernements Djiboutiens

VU Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Décret n°2014-284/PRE/ MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Procès-Verbal du conseil d'Administration du 28 novembre 2017. SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Janvier 2018.

ARTICLE 1

Le projet de budget de fonctionnement 2018, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est arrêté comme suit :Budget de l'Etat :Fonctionnement :.....42 160 140 FDJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Fonctionnement :.....140.000.000.FDJARTICLE 2 : Le projet d'investissement pour 2018 est arrêté comme suit :Budget de l'Etat :Investissement :.....20.697.860 F.DJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Investissement :.....70.000.000 F.DJ

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH